

Montagne
village en Saint-Emilionnais



BULLETIN MUNICIPAL

Edition n° 44



« Lunatique » - Œuvre d'art d'Yvan MESSAC

Directeur de publication : Catherine HENRY, Maire
Rédacteur en chef : Commission information et communication
Site internet : www.mairie-montagne33.fr

Ne pas jeter sur la voie publique

Conseil municipal du 7 mars 2023

Absents excusés : MOULINIER Nathalie, BOSC Sandrine, QUINT Mickaël et THIOU Catherine

DÉLIBÉRATIONS

 **Ouverture de crédits avant le vote du budget primitif 2023** : vu la nécessité de payer certaines factures d'investissement sur l'exercice 2023, il est nécessaire de prévoir une ouverture de crédits avant le vote du budget primitif pour 2023, sur les comptes suivants :

Le Conseil Municipal :

Article budgétaire		Montant
203	Frais d'études - Op. 36	3 000,00 €
2051	Concessions et droits similaires - Op. 26	456,00 €
2135	Installations générales, agencements, aménagement des constructions - Op. 24	15 000,24 €
2135	Installations générales, agencements, aménagement des constructions - Op. 33	5 952,23 €
Total :		24 408,47 €

- AUTORISE Madame le Maire, conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

- DONNE un avis favorable pour l'inscription des dépenses telles que mentionnées dans le tableau ci-dessus et charge Madame le Maire d'effectuer des démarches nécessaires.

Ces sommes seront prévues au budget primitif de l'année 2023.

 **Participation financière aux voyages scolaires des collégiens Montagnais** : considérant les demandes du collège de Lussac pour participer financièrement aux voyages scolaires des collégiens Montagnais et considérant le bienfait de ces voyages pour les enfants, il est proposé au conseil municipal de participer financièrement à :

Un voyage à Nantes : Voyage au centre de la culture du 15 au 17 mai 2023 pour une classe de 4^{ème} au programme : sur les traces de l'esclavage - 110,06 € par élève, dont 2 montagnais.

Un voyage au Mont Dore : Voyage objectif sommet du 26 au 28 juin 2023 pour une classe de 4^{ème} au programme : Vivre ensemble, se dépasser dans l'effort - 103,10 € par élève, dont 6 montagnais.

Un voyage dans les Pyrénées : Voyage plus près des étoiles du 26 au 28 juin 2023 pour une classe de 6^{ème}, au programme, en collaboration avec une classe de CM2 de l'école de Puisseguin, apprendre à se connaître, favoriser l'arrivée des CM2 au collège - 54,72 € par élève, dont 8 montagnais.

Il est proposé, de participer à hauteur de 50 € par élève pour les voyages supérieurs à 100 € et 25 € par élève pour les voyages inférieurs à 100 €, soit :

- Voyage au centre de la culture : 50 € x 2 élèves = 100 €
- Voyage objectif sommet : 50 € x 6 élèves = 300 €
- Voyage plus près des étoiles : 25 € x 8 élèves = 200 €

Soit une participation financière totale de 600 €

Le Conseil Municipal :

- AUTORISE la participation financière aux voyages scolaires comme énumérés ci-dessus, pour un total de 600 €

- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023.



Convention de concession de places de stationnement pour la Maison de Santé Pluridisciplinaire.

la Commune a en projet de transformer deux bâtiments en maison de santé sur la parcelle cadastrée AS 14, située au 1 rue des écoles. Ce projet présente une réhabilitation de 380 m² de surface de plancher déjà existante, une création de 110 m² et une suppression de 50 m² pour une surface totale de 440 m².

Conformément au Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), ce projet nécessite la création de 5 places de stationnement.

Compte tenu de l'impossibilité matérielle d'aménager des places de stationnement sur la parcelle constituant l'emprise du projet, il est proposé une convention de concession, d'une durée de 15 ans reconductible par tacite reconduction, pour 5 places de stationnement sur le parking des Érables situé rue des Ecoles, à proximité immédiate du projet.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et sur sa proposition, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la convention de concession de places de stationnement avec la Maison de santé ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer cette convention.



Acquisition foncière - Terrain situé au lieu-dit Guitard : la Commune a reçu une proposition de vente de la parcelle cadastrée AR 253 située au lieu-dit Guitard et d'une contenance de 685 mètres carrés, pour un prix de 10 € le mètre carré.

Considérant l'intérêt que pourrait avoir cette parcelle pour la commune, notamment en créant des places de stationnement au niveau de ce lieu-dit.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et sur sa proposition, le Conseil Municipal :

- PROPOSE l'acquisition de la parcelle cadastrée AR 253 appartenant à M. Luc DUCHEZ pour un prix net vendeur de 6 850 €
- CHARGE l'office notarial de Maître Claire BRODEUR-MODICA, sis à Montagne, de mener à bien cette opération.
- AUTORISE Madame le Maire, ou l'un de ses adjoints à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire.



Fixation du prix de vente des verres aux armoiries de Montagne : vu la proposition de vendre des verres aux armoiries de la commune et vu la délibération n° D-2018-19 en date du 05 juillet 2018,

Considérant qu'il a été nécessaire de recommander des verres et que le coût de fabrication a fortement augmenté, il y a lieu de réviser le prix de vente des verres aux armoiries de Montagne.

Le Conseil Municipal FIXE le tarif comme suit : 25 € le lot de 6 verres.



Modification d'emprise de la servitude de passage établie entre la Commune de Montagne et M. Frédéric LAUTRETTE dans la cadre d'un projet de construction d'un bâtiment locatif à usage professionnel : En 2011, la commune de Montagne a vendu les parcelles cadastrées AT 915 et 917. L'acte notarié signé entre les deux parties comportait également la constitution d'une servitude de passage de 3,50 mètres sur les parcelles cadastrées AT 916, 918, 675 et 676 (fonds servant) au profit des parcelles AT 915 et 917 (fond dominant). Cette servitude s'exerce au profit des utilisateurs des parcelles cadastrées AT 915 et 917.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) en vigueur exige une bande de 5 mètres. Donc pour permettre la réalisation du projet de construction de M. Frédéric LAUTRETTE, il convient de procéder à l'élargissement de l'emprise de la servitude de passage d'1,5 mètre de large pour la porter à 5 mètres.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) en vigueur exige une bande de 5 mètres. Donc pour permettre la réalisation du projet de construction de M. Frédéric LAUTRETTE, il convient de procéder à l'élargissement de l'emprise de la servitude de passage d'1,5 mètre de large pour la porter à 5 mètres.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et sur sa proposition le Conseil Municipal :

- ADOPTE l'élargissement de la servitude de passage d'1,5 mètre de large ;
- DIT que les frais de géomètre et d'acte sont à la charge du propriétaire du fonds servant ;
- AUTORISE le maire à signer tout document s'y rapportant.



Fixation et révision des tarifs de location des salles communales : vu la délibération en date du 06 novembre 2018 relatif aux tarifs de location de la salle polyvalente Ausone et vu la création d'une salle de réunion dénommée « Salle des Grands Champs » située 9 route des Artigues (site des ateliers municipaux). Madame le Maire indique qu'il est nécessaire de réviser les tarifs de location de la salle Ausone compte tenu de l'augmentation du coût des énergies et de fixer un tarif pour la salle des Grands Champs. En conséquence, Madame le Maire propose d'établir les tarifs comme suit :

PERIODE	NATURE	SALLE AUSONE 2 JOURS	SALLE LES GRANDS-CHAMPS 2 JOURS
Du 01/05 au 30/09 (sans chauffage)	COMMUNE	200 €	50 €
	HORS COMMUNE	800 €	100 €
Du 01/10 au 30/04 (avec chauffage)	COMMUNE	250 €	75 €
	HORS COMMUNE	850 €	125 €
PROFESSIONNELS		500 € par jour	300 € par jour
CAUTION DOMMAGES MATERIELS		2 000 €	2 000 €
CAUTION TRI DES DECHETS ET MENAGE		200 €	200 €

Le Conseil Municipal DÉCIDE :

- D'APPLIQUER les tarifs de location comme énoncés dans le tableau ci-dessus ;
- DIT que les tarifs seront applicables à compter du 1er avril 2023.

QUESTIONS ET AVIS DIVERS



Madame le Maire donne la parole aux représentants des commissions communales :



Enfance jeunesse et vie scolaire - Monique BURGAUD :

- Le conseil des jeunes s'est réuni récemment et a validé plusieurs actions :
 - La visite de l'Assemblée Nationale le 28 juin prochain le matin et du Panthéon l'après-midi.
 - De nouveaux aménagements pour l'aire de jeu : une échelle de suspension, un rack à vélo et une table de pique-nique.
 - Une collecte sous forme de tombola pour recueillir de l'argent pour les sinistrés du tremblement de terre en Turquie et en Syrie.
 - Une séance de cinéma le 1er ou 8 juillet avec projection dans la salle Ausone
- L'aide aux devoirs continue avec toujours autant de succès. Merci aux personnes bénévoles qui assurent ce service auprès des enfants.
- Le prochain conseil d'école aura lieu mardi 14 mars à 18 heures.

Commission



Voire
& matériel communal

Voire et matériel communal - Didier BOUDOT :

- Une nouvelle tranche de réfection routière aura lieu cette année pour un budget de 180 000,00 €.

- Suite à la mutation de Ludovic SECCO à la mairie de Petit-Palais-et-Cornemps, les agents techniques sont maintenant au nombre de trois. Comme évoqué lors du dernier conseil, il a été décidé de déléguer la majeure partie du fauchage à une entreprise. Les devis reçus sont à l'étude. Globalement cela revient à 250 €/km soit environ 20 000,00 € /an pour deux passages. Un bilan sera fait en fin de saison pour déterminer si on pérennise ou non ce service.

- Le carrefour d'Ambrois étant très accidentogène, des travaux de mise en sécurité vont commencer prochainement, en concertation avec le Département.



Sports et vie associative - Jean-Marie GOMBEAU :

Le terrain de football de Saint-Émilion va disparaître au profit d'un parking. Monsieur Bernard LAURET, Maire de Saint-Emilion et Président de la Communauté de Communes du Grand-Saint-Emilionnais a indiqué que deux terrains seraient susceptibles d'accueillir les licenciés : Lussac et Montagne. Le terrain et les vestiaires de Montagne ne sont pas homologués pour recevoir des compétitions. De plus, Montagne ne pourra pas accueillir les licenciés de St Emilion sans contrepartie financière.

Du fait de l'augmentation des énergies (gaz et électricité), une réflexion va être menée concernant l'éclairage des terrains de football et de tennis et le chauffage de la salle Ausone. Une réunion avec les présidents des associations va être organisée pour partager sur ces points.



Bâtiments et sécurité des bâtiments - Jean-Marie GOMBEAU :

- La salle de réunion « Les Grands Champs » située à côté des ateliers municipaux est pratiquement terminée et sera mise à la location dès le mois d'avril. Madame le Maire a remercié tout particulièrement Didier BOUDOT pour son investissement personnel.

- La cuisine de l'espace de travail partagé a été remise en beauté (lambris sur les mur et peinture) ainsi que le porche d'entrée.

- Actuellement, une étude est en cours pour améliorer l'acoustique de la salle du porche.



Information, communication et festivités - Monique BURGAUD :

- La fête du printemps, organisée par l'association Lavois et Fontaines, aura lieu dimanche 19 mars prochain.

- Des tables de pique-nique ont été installées près des lavoirs de St-Georges, Guitard et Fontbernard. Des boîtes à livres viendront compléter cet aménagement.



Solidarité et gestion de crise - Monique BURGAUD :

A la demande de la Préfecture, un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), qui sera remis à jour annuellement, a été instauré avec l'établissement d'arbres décisionnels en cas de problèmes majeurs pouvant survenir sur le territoire de la commune et des lieux de rassemblement et d'hébergement de la population si nécessaire. Madame Le Maire précise qu'un conseil municipal consacré à l'étude de ce Plan Communal de Sauvegarde va se tenir dans les semaines qui viennent.



Environnement et développement durable - Jean-Marie GOMBEAU :

L'installation des points d'apport volontaire va être effective au 1er juillet 2024. Des réunions sont prévues en septembre pour déterminer les points d'implantation. Dans un premier temps ce seront des bornes aériennes pour vérifier la pertinence de leur positionnement avant d'envisager d'installer des bornes enterrées qui seront à la charge de la commune.



Le **marché hebdomadaire** se diversifie avec l'arrivée d'un poissonnier. Les commerçants envisagent de créer une association des commerçants du marché de Montagne. Ils proposent qu'une ou deux fois par an se tienne un vide-grenier à leurs côtés. Un contact a été pris avec Jean-Luc LAMOUREUX, président du Comité des fêtes.



Un foodtruck proposant principalement des sushis est désormais présent tous les jeudis soirs sur la place des marronniers. *(Présentation et coordonnées en dernière page)*



Patrick DARNAJOU a été interpellé par une habitante de la commune pour connaître l'origine du « caillou » posé sur le parvis de l'église Saint-Martin.

Madame Le Maire explique que c'est une **œuvre d'Ivan MESSAC, en marbre de Carrare, appelée « Lunatique »**, offerte par Madame Isabelle GEDAY, Gérante de l'Hôtel « Aux Ducs de Sienne » en remerciement des services rendus tout au long des travaux de l'hôtel par la municipalité. Cette œuvre représente un visage qui accueille le visiteur sur le parvis et l'incite à entrer dans l'édifice religieux. C'est une fleur qui s'offre à lui, arrangée pour qu'il puisse s'y reposer, s'y asseoir comme sur un banc, et y méditer...

L'emplacement de cette œuvre contemporaine a été décidé par l'Architecte des Bâtiments de France.



Mise en place de Lunatique le 10 février en présence de Mme Isabelle GEDAY, de Mme le Maire et des ouvriers en charge de la manœuvre...



Ouverture de la seconde partie de l'hôtel « Aux Ducs de Sienne » et de son restaurant italien :

Pollo O Manzo, c'est la trattoria chic à prix doux qui occupe une magnifique salle et une terrasse avec vue imprenable sur les vignes, au sein des Ducs de Sienne. Elle doit son nom à la question légendaire des hôtes de l'air américaines, le fameux « chicken or beef ? ». Paradoxal par rapport aux plateaux servis sur les lignes aériennes car Pollo O Manzo propose le meilleur contre-filet à l'ouest de l'Oural, avec des sauces addictives : pesto ou « tigre qui pleure » ainsi qu'une rôtisserie de poulets de grain bio de la Ferme des Landes, contisés chaque jour selon l'humeur du chef Sébastien CARON et un menu du jour servi en moins d'une heure.



Des antipasti, des pâtes et des risotto, de belles salades, des sorbets et glaces extraordinaires de la ferme de Javerzac, tout est frais et fait maison. Les produits italiens viennent d'exploitations agricoles confisquées à la Mafia et rendues à l'association Libera Terra.

La carte des vins comporte une belle sélection de vins régionaux mais aussi italiens, réalisée par le sommelier Marc GUILLUMETTE, internationalement titré.

Tous les dimanches midi, une animatrice à qui confier les enfants pour profiter pleinement du déjeuner dominical.

Ouvert 7 jours sur 7 à partir du 24 mars 2023. Entrée par le parking des Mûriers. Bornes électriques de recharge des véhicules à disposition au meilleur tarif.



Journée de sensibilisation à la santé visuelle :

la Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais, en partenariat avec le Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux et diverses institutions publiques, propose de sensibiliser les personnes de plus de 60 ans, les aidants et les professionnels, à l'influence de la santé visuelle sur le maintien de l'autonomie et de la qualité de vie.

Ainsi, une journée est organisée à la mairie de Montagne le lundi 27 mars, de 10h à 12h et de 13h30 à 15h30.

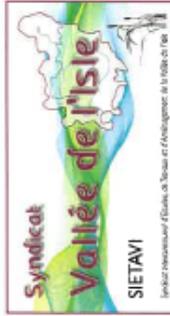
Inscription au 06.73.83.12.56



Une nouvelle version du **verre (39 cl) aux armoiries de la commune** est désormais disponible à la vente en mairie au tarif de 25 € les 6 .

Pas de vente à l'unité et 6 verres maximum par famille. Attention : seuls les règlements par chèque et/ou en billets (pas de pièces) seront acceptés.





AVIS DE PASSAGE

Dans le cadre de l'étude pour l'élaboration d'un Programme pluriannuel de Gestion sur le Bassin versant Isle Aval, visant à déterminer les travaux que le SIETAVI sera amené à réaliser sur les cours d'eau sur les 10 prochaines années, nous vous informons que le Bureau d'Etudes GEONAT a été mandaté pour réaliser cette mission.

A ce titre, le Bureau d'Etudes et les agents du SIETAVI vont parcourir votre commune pour effectuer des relevés sur les cours d'eau de votre territoire entre le 22 mars 2023 et le 21 avril 2023.

Vous trouverez ci-dessous les plaques d'immatriculation et les coordonnées des conducteurs si besoin :

Véhicule	Immatriculation	Conducteur	N° de téléphone
Citroën BERLINGO	BS178WH	Audrey CHARLES Guillaume BONVALET	06 15 97 82 54 07 88 39 97 26
Renault CLIO	CH760FY	Corentin GERVAIS	05 55 03 25 13
Renault CLIO	CY178VD	Charlotte CHARPY	05 55 03 25 13

Nous vous remercions de bien vouloir leur réserver le meilleur accueil.

A Guitres, le 6 mars 2023

Le Président du SIETAVI

David REDON





Inscriptions auprès de la mairie du 1er mars au 30 juin 2023



Le lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h15 et 13h45 à 17h30

Le vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h45 à 17h

Le mercredi fermé au public toute la journée



Mon enfant est-il concerné ?

- Entrée en maternelle pour les enfants **nés en 2020 et 2021**. Pour les enfants nés en 2021, ils seront acceptés dans la limite des places disponibles s'ils ont atteint l'âge de 2 ans au jour de la rentrée scolaire, et à condition qu'ils soient physiquement et psychologiquement prêts à la fréquenter (www.education.gouv.fr)

- Enfant arrivant sur la commune ou domicilié sur une autre commune

Les parents doivent se munir des photocopies et de l'original :

- Livret de famille
- Justificatif de domicile de -3 mois (facture d'eau, électricité, assurance logement, impôts,...)
- Carnet de santé (pages des vaccins)
- Certificat de radiation (si changement d'école) ou le document de demande d'inscription pour les enfants hors commune, rempli par votre mairie de domicile
- En cas de séparation des parents, un jugement de divorce ou une attestation de l'autre parent autorisant l'inscription de l'enfant à l'école de Montagne plus sa pièce d'identité
- Pièce d'identité de chaque parent



Appeler la directrice de l'école afin de la prévenir de l'inscription de votre enfant
au 05.57.55.21.15 les mardis

CP2S - Corinne PIARDET, secrétaire indépendante : Gestion commerciale (devis, commandes, factures, encaissements, impayés) - Saisie comptable (Fournisseurs, clients, règlements, lettrages, banques, rapprochements bancaires, TVA, trésorerie, prévisionnel, tableaux de bord) - Social (déclarations d'embauches, contrats de travail et fins de contrat, bulletins de paie)

VITICULTURE - BTP - ARTISANS
COMMERCANTS - IMMOBILIER -
TRANSPORT - INDUSTRIE

Milieu viticole : Gestion commerciale (commandes, expéditions, exportations, dca, facturation clients, encaissements) - Déclarations douanes (revendications, récolte, stocks, dms, deb) - Œnotourisme (visites et dégustations) - Saisie comptabilité (achats, ventes, règlements, banques, TVA, trésorerie) - Social.

Contact : 06.86.50.71.43
corinnepiardet@outlook.fr

Depuis plusieurs années, la jeune montagnaise **Victoria FABRIS** s'entraîne au karaté dans le club KUMITE EVOLUTION de Lussac et collectionne les médailles dans cette discipline. Cela a été encore le cas lors des dernières compétitions qu'elle a disputées puisqu'elle est montée sur la plus haute marche aux championnats de Gironde, d'Aquitaine puis aux championnats inter région. Ces victoires lui ouvrent la route pour les championnats de France qui auront lieu le 20 mai prochain à Marseille.



Mais derrière ces réussites, il faut mettre en avant tout le sérieux que Victoria, entourée de son entraîneur et de sa famille, met dans sa préparation physique et dans les entraînements répétés auxquels s'astreint semaine après semaine cette jeune athlète de 12 ans.

Félicitations VICTORIA !



FOODTRUCK



Tous les jeudis
de 17h à 21h,

sur la place des marronniers
le **food-truck sushi Z'n**
vous propose ses entrées,
roll's, poke bowls
personnalisable, plats froids
et/ou chauds, desserts
et boissons.

Sur commande avant 15h par
SMS, puis par téléphone le
jour même au
07.81.61.48.70
ou sur **www.sushizn.fr**

Un poissonnier est arrivé sur votre marché !

